



ENVIRONNEMENT

PILOTER SES RISQUES GRACE AU DEVOIR DE VIGILANCE – PRÉVENIR LES RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, DE DROITS HUMAINS ET DE CORRUPTION À TRAVERS LE PLAN DE VIGILANCE

OBJECTIFS

- Connaître la nouvelle réglementation du devoir de vigilance
- Renforcer son dialogue parties prenantes
- Réaliser un plan de vigilance et manager ses risques

La nouvelle loi sur le devoir de vigilance vise à responsabiliser les entreprises sur les comportements de ses sous-traitants et fournisseurs. A l'image des processus déjà demandés par l'application de la norme ISO 26 000 cette loi demande aux multinationales françaises d'entreprendre ou de poursuivre un dialogue parties prenantes, centré sur la relation fournisseur et sous-traitant afin de piloter ses risques liés aux droits de l'homme, à l'environnement, aux conditions de travail et à la corruption.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- 1. Renforcer la prévention des risques à travers le devoir de vigilance**
 - › L'effondrement du Rana Plaza : une prise de conscience mondiale du risque fournisseurs
 - › Responsabiliser les multinationales françaises à travers le devoir de vigilance
 - › Renforcer la prévention des risques liés aux droits de l'homme, à l'environnement, aux conditions de travail et à la corruption
- 2. Renforcer son dialogue parties prenantes**
 - › Identifier et classer les parties prenantes en fonction de leur degré de criticité
 - › Créer des espaces de discussion innovants pour renforcer le dialogue parties prenantes
 - › Centrer le dialogue parties prenantes sur la relation fournisseurs et sous-traitants
- 3. Piloter ses risques à travers le plan de vigilance**
 - › Faire une cartographie des risques et créer des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales / sous-traitants / fournisseurs
 - › Prioriser les besoins des parties prenantes à travers une matrice des risques
 - › Manager ses risques et instaurer un mécanisme d'alerte

Points forts de la formation

Renforcer le dialogue avec ses fournisseurs et ses sous-traitants

Connaître les outils du plan de vigilance (cartographie, procédure d'évaluation, mécanisme d'alerte, matrice des risques etc.)

Compétences acquises

Se mettre à jour sur la nouvelle réglementation du devoir de vigilance

Construire une matrice des risques et un plan de vigilance



DURÉE

1 jours
07 heures



SESSIONS

- 24 avril 2018



LIEU

Lyon



FRAIS D'INSCRIPTION (DÉJEUNER INCLUS)

650 € HT



PUBLIC CONCERNÉ

Directeurs généraux
Responsable RSE/DD
Responsables
achats/acheteurs
Directeur/Responsable
éthique/juridique



Ce programme fait partie de l'Offre clé en main de l'AFDAS » Responsabilité sociétale de l'entreprise RSE »



[site internet dédié](#)

Membres de l'AFDAS, nous contacter avant toute inscription

Coordonnées

CPE Lyon Formation Continue

Campus Saint-Paul – Bâtiment F • 10, Place des Archives – 69002 LYON

04.72.32.50.60

